

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je m'inscris au(x) stage(s) suivant(s) :

- Rééducation de l'épaul e
- Prise en charge manuelle du rachis cervical supérieur
- Rééducation du membre inférieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Moblie :

Télécopie :

Courriel :

Date :

Signature :

Tampon :

Je joins les chèques correspondants et j'adresse le tout à :
Kines24 – 3, rue Valette – 24100 BERGERAC

Kines24

3, rue Valette
24100 BERGERAC

Tél. 05 53 24 68 33
Fax 05 53 73 24 08
formations@kines24.com
www.kines24.com



Formateur

n°72240115224



FORMATI ONS

2010

Péris gueux - Dordogne

29-30 janvier 2010

Périgueux

Rééducation de l'épaulé

Christophe Dauzac

- ☞ Libéraux: inscription gratuite, frais pédagogiques et pauses inclus (repas à régler sur place) + *chèque de caution de 450 €* à l'ordre de l'INK, qui sera restitué lors du stage
- ☞ Ce stage n'est pas accessible aux salariés
- ☞ Inscription avant le 31 décembre 2009
- ☞ Indemnisation conventionnelle de 110 AMK/S/C par jour

26-27 mars 2010

Périgueux

Prise en charge manuelle de la rééducation du rachis cervical supérieur

Maurice Ramoin

- ☞ Libéraux: inscription gratuite, frais pédagogiques et pauses inclus (repas à régler sur place) + *chèque de caution de 450 €* à l'ordre de l'INK, qui sera restitué lors du stage
- ☞ Ce stage n'est pas accessible aux salariés
- ☞ Inscription avant le 28 février 2010
- ☞ Indemnisation conventionnelle de 110 AMK/S/C par jour

4-5 juin 2010

Périgueux

Rééducation du membre inférieur

Guy Cordesse

- ☞ Libéraux: inscription gratuite, frais pédagogiques et pauses inclus (repas à régler sur place) + *chèque de caution de 450 €* à l'ordre de l'INK, qui sera restitué lors du stage
- ☞ Ce stage n'est pas accessible aux salariés
- ☞ Inscription avant le 30 avril 2010
- ☞ Indemnisation conventionnelle de 110 AMK/S/C par jour

Ces stages entrent dans le cadre de la :

Formation Continue Conventionnelle

- ☞ Coût du stage :
Égal à zéro car entièrement pris en charge par les caisses
- ☞ Indemnité pour perte de ressources :
Une indemnité pour perte de ressources est versée au professionnel. Elle se monte à 110 AMK par jour ouvrable de formation, pour un minimum de 2 jours consécutifs et un maximum de 5 jours par an (soit 448,80 euros pour un stage de 2 jours).

Conditions d'inscription

- ⇒ Être masseur-kinésithérapeute DE
- ⇒ Inscription sur la liste des stagiaires dans l'ordre d'arrivée du bulletin accompagné des règlements prévus
- ⇒ Nombre de stagiaires minimum: 10, maximum: 12 (FCC) à 16
- ⇒ Pour les stages « Kines24 »:
 - ⇒ Délai de rétractation: 10 jours après signature du bulletin d'inscription par lettre recommandée avec accusé de réception (les chèques seront restitués)
 - ⇒ En cas de désistement plus d'un mois avant la date du stage, il sera retenu 30% du montant du stage en plus de l'adhésion éventuelle à Kines24
 - ⇒ En cas de désistement moins d'un mois avant la date du stage, il sera retenu 50% du montant du stage en plus de l'adhésion éventuelle à Kines24 Formations
 - ⇒ En cas de désistement moins de deux jours avant la date du stage, il sera retenu 100% du montant du stage

Nous vous recommandons de vous inscrire dès maintenant, le nombre de places étant limité !

Pour tout renseignement, contacter Kines24 :

☞ de préférence par courriel : formations@kines24.com

☞ par fax: 05 53 73 24 08

☞ par courrier: 3, rue Valette – 24100 BERGERAC

☞ www.kines24.com